

Composition candidature artiste

101^e%

Candidature pour la réserve d'artistes

Programme d'intégration d'œuvre d'art contemporain dans le logement social.

1) Appel à artistes

Pour agrandir sa réserve d'artistes, le 101^e% est à la recherche d'artistes plasticiens ou de groupements d'artistes pour concevoir et réaliser des œuvres d'art public, dans un cadre participatif et pour des lieux précis. Les artistes qui souhaitent participer aux futurs marchés du 101^e% peuvent répondre à cet appel en envoyant leur candidature avant le **16 avril 2021**. La candidature doit être constituée des documents listés sous le point 3.

Il s'agit ici d'un appel à intérêt, pas d'un marché public. Cette procédure n'est donc pas soumise à la loi sur les marchés publics.



2) Le programme 101e% - Art public

- **Le 101e%**

Le 101e% est un processus de création d'une œuvre d'art originale, conçue pour un lieu et un contexte spécifique - à savoir un site déterminé de logements sociaux, ses habitants, ses gestionnaires.

Il ne s'agit pas de l'acquisition d'une œuvre, mais bien de l'aboutissement d'un parcours au cours duquel les habitants, la société de logement, l'artiste et le médiateur se rencontrent et dialoguent.

- **Les enjeux**

Le projet 101e%, par sa position délicate à la croisée des chemins des mondes artistiques, urbanistiques et sociaux, présente des enjeux spécifiques dans ces trois champs.

a) Enjeu social :

Il s'agit de la raison d'être du projet, à savoir l'implication des habitants dans le processus d'élaboration de l'intégration de l'œuvre d'art. L'objectif du 101e% n'a jamais été de transformer les locataires sociaux en artistes. Par contre, l'intervention de l'artiste favorise le dialogue entre les habitants. Le principe est de mieux aider les habitants des logements sociaux à sortir de leur quotidien pour s'impliquer dans un projet positif d'amélioration de leur environnement, avec pour conséquence une meilleure appropriation de celui-ci et une ouverture vers l'extérieur.

b) Enjeu artistique :

L'enjeu artistique n'est pas le moindre. En effet, le 101e% interroge fondamentalement le rapport entre Art et Public. L'art public présente souvent le défaut majeur d'asseoir son emprise sur un « public captif ». Ici, le 101e% impose à l'artiste d'aller à la rencontre de ce « public captif » et de mettre en jeu sa responsabilité par rapport à celui-ci. Le 101e% vise, dans un cadre qui est bien celui de l'art public, à briser les chaînes qui enferment artistes et public dans leurs attitudes et rôles respectifs. Le processus de conception est de ce fait enrichi par cette rencontre.

c) Enjeu urbanistique :

L'intervention d'un artiste dans un environnement essentiellement pensé par des architectes, des paysagistes et des urbanistes et géré par des sociétés de logements sociaux peut avoir des conséquences imprévisibles et bénéfiques, si chacun accepte d'être à l'écoute. En effet, l'expérience des projets en cours montre que le travail de l'artiste pour intégrer son œuvre à un contexte urbain spécifique apporte une plus-value à l'architecture et au paysage du lieu. L'enjeu du 101e%, c'est donc aussi d'introduire un regard extérieur, critique et constructif qui questionne une situation urbanistique donnée sans la condamner.



3) Documents à fournir par les candidats

- **Document 1 : Note d'intention**

Note d'intention qui précise les motivations à participer comme artiste ou groupement d'artistes au programme du 101^e% et qui donne à voir les capacités du ou des auteur(s) à répondre aux enjeux artistiques intrinsèquement liés aux enjeux sociaux et urbanistiques tels qu'ils ont été décrits au point 2.

Un intérêt particulier pour la réalité sociétale et urbanistique du contexte bruxellois est considéré comme un atout. Il est important à noter que le processus de création d'une œuvre 101^e% demande une présence importante de l'artiste ou du groupement d'artistes sur le site d'intervention, dans une des 19 communes de la Région bruxelloise.

Maximum équivalent à 2 pages A4 ou 1 page A3.

- **Document 2 : Curriculum Vitae**

Le curriculum vitae du ou des auteur(s) précisant le parcours, la formation et/ou le cursus. Il sera accompagné le cas échéant de la liste des expériences du ou des artiste(s) en matière d'art dans l'espace public, qu'elles soient pérennes ou éphémères. Ces expériences peuvent avoir été faites en association.

Maximum équivalent à 4 pages A4 ou 2 pages A3.

- **Document 3 : Références**

Présentation de 3 références personnelles que l'artiste estime pertinentes dans le cadre du programme du 101^e%.

Maximum équivalent à 4 pages A4 ou 2 pages A3.



4) Information sur les principes de désignation de l'artiste et de l'élaboration du projet

- **Réserve d'artistes**

Après analyse des candidatures, les artistes qui répondent aux trois enjeux du 101^e% tel que défini ci-dessus feront partie de la liste d'artistes « en réserve ». Le 101^e% fait appel à cette liste lorsque qu'un nouveau projet est lancé.

- **Etapes du programme 101^e%**

Procédure de désignation (+/- 6 mois):

- Choix de minimum 3 et maximum 5 artistes invités à faire une proposition.
- Prise de connaissance de la fiche descriptive du lieu et du cahier spécial des charges.
- Visite des lieux.
- Proposition succincte. Vision de l'artiste.
- Présentation orale au comité d'avis.
- Désignation de l'artiste.

Mission conception (+/- 7 mois):

- Conception de l'œuvre artistique et détermination de toutes les opérations indispensables à l'exécution proprement dite de l'œuvre.
- Réunions de coordination.
- Visite des lieux et rencontre avec les intervenants locaux.
- Mise en place du processus participatif.
- Elaboration de l'avant-projet ; planning, note technique, estimation détaillée,...
- Présentation orale au comité d'avis.
- Approbation de l'avant-projet.

Mission réalisation (planning à déterminer):

- Réalisation matérielle de l'œuvre détaillée à l'avant-projet.
- Développement de l'œuvre artistique.
- Continuité du processus participatif avec les habitants.
- Collaboration avec tous les intervenants chargés d'accompagner l'artiste.
- Demande de permis d'urbanisme le cas échéant.
- Désignation des entrepreneurs et fournisseurs.
- Suivi des travaux.
- Clôture de mission.



5) Contacts

Des informations complémentaires peuvent être obtenues auprès des personnes suivantes :

Catherine Grosjean, Manager Cellule 101e%, Direction Développement :
cgrosjean@slrb.brussels
02/533.19.62

Sarah Herssens, Gestionnaire de projets Cellule 101e% :
sherssens@slrb.brussels
02/533.19.69

Doriane Leblois, Assistante Cellule 101e% :
dleblois@slrb.brussels
02/533.19.10

Les candidatures sont envoyées par mail à l'adresse suivante ; **101e@slrb.brussels**.

